

Observation n°139

Déposé le 28 Juillet 2022

Par Cousin Simon

Face à l'urgence climatique, et à la crise énergétique accentuée par la guerre en Ukraine, il est impératif d'assurer l'autonomie énergétique de la France en recourant aux énergies renouvelables.

L'indisponibilité d'une majeure partie du parc nucléaire français oblige l'import d'électricité – carbonée – depuis nos voisins, l'utilisation de gaz – russe – dans nos centrales (turbines à combustion, centrales combinées gaz) et augmente les prix de l'électricité.

La Commission de Régulation de l'Énergie a évalué dans son rapport d'évaluation des charges de service public de l'énergie à compenser pour l'année 2023, publié le 18 juillet 2022, que l'État gagnerait 8,6 milliards d'euros sur l'exercice 2022 et 2023 grâce aux énergies renouvelables, et particulièrement grâce à l'éolien pour 7,6Mds d'€.

Enfin, les sondages d'opinion rappellent qu'une majorité des français est favorable au développement des énergies renouvelables et de l'éolien.

Le projet éolien de Verrières répond à ces enjeux, mais surtout bénéficie d'un soutien fort du territoire. Par l'engagement de la commune dans les démarches liées au projet, son investissement financier aux côtés du développeur Soleil du Midi, ce projet s'illustre dans l'implication d'un territoire à œuvrer pour la transition énergétique.

Pour ces raisons, j'émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale éolienne de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de Verrières.

